



Date de convocation : 14 octobre 2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 32
Nombre de délégués votants : 32
Nombre de pouvoirs : 0

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 064-246400337-20251106-DEL_2025_128-DE



Délibération n° DEL_2025_128

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 6 NOVEMBRE 2025)

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 06 novembre 2025 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :

M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BARRAQUÉ Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, Mme CASSOU Sylvie, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LÉGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés :

M. CACHELOU Yoann

Secrétaire de séance : Mme MOURTEROT Josiane

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

RAPPORTEUR : M. MARTIN Fernand, Vice-Président

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature comptable M57,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

Par délibération n° 2025-48 en date du 10 avril 2025, le Conseil communautaire a approuvé le budget primitif du budget principal.

Il est proposé de réajuster les autorisations budgétaires initiales par transfert de crédits afin :

- d'inscrire les crédits nécessaires à la constatation des admissions en non valeurs (créances éteintes et créances irrécouvrables) ;
- d'ajuster les montants des crédits des emprunts, tant en fonctionnement qu'en investissement ;
- de rétablir le caractère amortissable d'une subvention octroyée par la Région pour l'aménagement de la Voie Verte et d'une subvention octroyée par l'Agence Nationale de Mobilités.

Ces mouvements budgétaires sont présentés ci-dessous :

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Article (Chapitre) - Opération	Code fonction	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Code fonction	Montant
6541 (65) - Crédits admis en non valeur	020	3 300,00 €			
6542 (65) - Crédits éteints	020	6 400,00 €			
66111 (66) - Intérêts réglés à l'échéance	020	7 200,00 €			
6068 (011) - Autres matières et fournitures	020	- 16 900,00 €			
Somme		0,00 €			

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Article (Chapitre) - Opération	Code fonction	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Code fonction	Montant
1641 (16) - Emprunts en euros - Opération non individualisée	020	9 100,00 €	1312 (13) - Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Région - Opération n° 1573	633	111 408,00 €
2188 (21) - Autres immobilisations corporelles - Opération non individualisée	020	- 9 100,00 €	1311 (13) - Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Etat - Opération n° 2103	87	20 208,00 €
1322 (13) - Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Région - Opération n° 1573	633	111 408,00 €			
1321 (13) - Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Etat - Opération n° 2103	87	20 208,00 €			
Somme		131 616,00 €			131 616,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

ADOPE le présent rapport ;

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau.

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON